



AGCE International - Canada

POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Ce document présente la politique de gouvernance de l'AGCE International - Canada, définissant le cadre stratégique, opérationnel et éthique de l'organisation. Il établit les rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Exécutive, précise les missions humanitaires et les objectifs statutaires, et décrit les moyens d'action ainsi que les indicateurs de performance et d'impact social. Conçue dans un langage caritatif et conforme aux statuts internationaux de l'AGCE, cette politique garantit la transparence, la reddition de comptes et la conformité aux exigences du T2050 et de l'Agence du revenu du Canada.

AGCE International

22/03/2026

CADRE OFFICIEL DE CONTACTS

ONG AGCE INTERNATIONAL

AGCE Canada (Québec)

- Action Globale Caritative et Economique-Numérique -

Siège Mondial : Quartier Nylon, République du Cameroun (Douala)

« Plateforme officielle de partenariat, de participation et d'engagement. »

CONTACTS OFFICIELS

 **Téléphones :**

Canada +1 (367) 331-1013 / +1 (581) 349-1998

Mondial : (+237) 694 79 47 17 / (+237) 671 40 09 30 / +1(819) 489 0722

 **Email :**

agce@agce-international.org

 **WhatsApp officiel :**

+1 (581) 349-1998 / (+237) 694 79 47 17 / +1(819) 489 0722

Sites webs:

<https://www.agce-international.org>

<https://www.agceappcenter.store>

PERSONNE RESSOURCE PRINCIPALE

Représentation légale Pays :

Madame KENGNE TENEKU ORIANDA LESLY

Adresse :

JEFF TEMGOUA TANEKEM

433 Rue McMillan, QC J3A 1C5, Québec – Canada

DATES & HORAIRES OFFICIELS D'OUVERTURE



Du Lundi au Vendredi



Horaires officiels : 8h00 – 17h00

SOMMAIRE

A.	RÉSUMÉ D'INTRODUCTION.....	PAGE 3
B.	PREAMBULE, VISION ET MISSION HUMANITAIRE.....	PAGE 4
C.	STRUCTURE DE GOUVERNANCE, OBJETS STATUTAIRES CARITATIFS	PAGE 5
D.	OBJECTIFS, CIBLES ET MOYENS D'ACTION, ACTIVITÉS PRÉCISES	PAGE 6
E.	CLAUDE DE PROTECTION DES DROITS, SÉCURITÉ ET USAGE DES BADGES, CLAUDE : PRÉVENTION DU FINANCEMENT DU TERRORISME, DU BLANCHIMENT DE FONDS ET DU SOUTIEN AUX CONFLITS ARMÉS.....	PAGE 7
F.	CLAUDE : RESPECT DES DROITS HUMAINS, ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET INCLUSION SOCIALE.....	PAGE 9
G.	CLAUDE : MOBILITÉ INTERNATIONALE DES EXPERTS ET DES MEMBRES ACTIFS.....	PAGE 11
H.	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET IMPACT SOCIAL	PAGE 13
I.	GOUVERNANCE ET CONFORMITÉ.....	PAGE 14
J.	CONCLUSIONS.....	PAGE 15
K.	CERTIFICATION DE CONCLUSION.....	PAGE 16

RÉSUMÉ D'INTRODUCTION

Politiques de Gouvernance AGCE International - Canada

Les présentes politiques de gouvernance de l'AGCE International Canada définissent le cadre institutionnel et stratégique assurant la transparence, la responsabilité et la conformité aux exigences du T2050 ainsi qu'aux normes de l'Agence du revenu du Canada. Elles établissent clairement les rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Exécutive : le Conseil d'Administration, dirigé par le **Président et Coordonnateur Général International du Collège Central de l'AGCE** ou son représentant, assure la supervision stratégique globale, fixe les orientations, valide les programmes et supervise les comités spécialisés, tandis que la **Direction Exécutive, dirigée par le représentant légal au Canada**, met en œuvre les programmes, gère les opérations, suit les indicateurs de performance et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration lors des sessions trimestrielles. Cette structuration garantit que toutes les décisions et actions respectent les statuts internationaux de l'organisation et les standards de gouvernance internationale.

La vision de l'ACTION GLOBALE CARITAIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE (AGCE International - Canada) est de contribuer à un monde où les technologies numériques et les initiatives humanitaires favorisent l'inclusion sociale et économique, réduisent la pauvreté et soutiennent un développement durable éthique et équitable. Sa mission humanitaire consiste à rendre accessibles les technologies numériques, à renforcer les capacités des jeunes et des communautés vulnérables, et à promouvoir l'inclusion économique, culturelle et sociale des populations défavorisées, en mettant un accent particulier sur les femmes, les filles et les enfants. Les objectifs poursuivis incluent le développement d'infrastructures pour l'accompagnement de micro-projets innovants, la réduction de la fracture numérique, la promotion de plateformes économiques numériques et hybrides, et l'accès à l'éducation, à la santé et aux services essentiels pour les communautés ciblées.

Pour atteindre ces objectifs, l'organisation met en œuvre une série de moyens d'action précis et mesurables, incluant la création et la gestion de plateformes numériques et hybrides, l'organisation de formations, d'ateliers, conférences, colloques et de séminaires, la mobilisation de partenaires et d'ambassadeurs locaux et internationaux, la mise en place d'infrastructures pour le suivi et l'accompagnement de projets, ainsi que la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation publiques et privées. La performance et l'impact social des actions sont systématiquement évalués au moyen d'indicateurs ciblés, mesurant notamment le nombre de bénéficiaires de micro-projets réussis, le nombre de jeunes et de femmes formés et certifiés, l'accès à l'eau potable et à la nourriture, la scolarisation et la réussite éducative, la couverture médicale et vaccinale, ainsi que la transparence et la reddition de comptes via des rapports conformes aux exigences de l'ARC.

Ces politiques de gouvernance démontrent l'engagement ferme de l'AGCE International - Canada à agir exclusivement à des fins caritatives, à protéger ses ressources, ses membres et ses bénéficiaires, et à assurer une gestion responsable et transparente des programmes humanitaires et de développement, conformément aux standards internationaux et aux exigences légales canadiennes. Elles constituent un cadre robuste garantissant que chaque activité entreprise contribue à un impact social tangible, durable et mesurable pour les communautés vulnérables.

Politique de Gouvernance pour ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE - AGCE International - Canada, **alignée aux exigences du T2050** et adaptée pour la **soumission à l'Agence du revenu du Canada (ARC)**. Elle intègre les rôles précis du Conseil d'Administration et de la Direction Exécutive, la vision, les missions humanitaires, les objectifs, cibles, moyens d'action, ainsi que les indicateurs de performance et d'impact social. Elle est formulée dans un **langage conforme aux statuts internationaux de l'Organisation AGCE international**.

Politique de Gouvernance

AGCE International - Canada

1. Préambule

AGCE International - Canada est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, dédié à la promotion de l'inclusion sociale, économique et numérique des populations vulnérables. Cette politique de gouvernance est conçue pour assurer la **transparence, l'intégrité et la conformité aux exigences du T2050** et de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Elle établit un cadre clair pour la gestion des programmes, la protection des droits et la sécurité des membres et des ressources de l'organisation.

AGCE International - Canada opère dans le respect des statuts internationaux de l'**AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique**, et vise à coordonner ses activités au niveau local, national et international pour maximiser l'impact social, la réduction de la pauvreté et la promotion du développement durable.

2. Vision

AGCE aspire à un monde où **les technologies numériques et hybrides réduisent la pauvreté, l'exclusion sociale et économique**, tout en favorisant un **développement durable éthique et équitable**. L'organisation considère que l'accès équitable aux technologies, l'éducation numérique et l'accompagnement socio-économique sont des leviers fondamentaux pour renforcer la capacité des jeunes, des femmes et des populations marginalisées à participer activement au développement local, national et international.

3. Missions Humanitaires

La mission de l'AGCE International - Canada repose sur la combinaison de **l'aide humanitaire directe et du développement socio-économique numérique**. Elle se décline comme suit :

1. **Réduction de la pauvreté** : Fournir un soutien direct aux populations défavorisées par la mise à disposition de ressources essentielles telles que nourriture, eau potable, abris temporaires, soins médicaux et services éducatifs.
2. **Renforcement des capacités numériques et économiques** : Former les jeunes et les femmes vulnérables aux technologies numériques, promouvoir l'entrepreneuriat local et les micro-projets générateurs de revenus pour favoriser l'autonomie financière et sociale.

3. **Inclusion sociale, économique et culturelle** : Créer des programmes et plateformes hybrides permettant aux communautés vulnérables de participer pleinement à l'économie numérique et à la vie sociale, tout en promouvant la diversité culturelle et l'équité.
4. **Protection et accompagnement humanitaire** : Assurer la sécurité et le bien-être des bénéficiaires et des membres de l'organisation à travers des programmes ciblés et des mécanismes de suivi adaptés.

4. Structure de Gouvernance

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe suprême chargé de la supervision stratégique et de la direction générale des programmes. Il est dirigé par :

- **Le Président et Coordonnateur Général International du Collège Central de l'AGCE**, ou son représentant international, responsable de la direction générale mondiale de l'organisation et de la coordination des programmes internationaux.

Responsabilités principales du Conseil :

- Définir la vision stratégique et valider les plans triennaux, annuels et budgétaires.
- Superviser la conformité légale, fiscale et éthique avec les exigences de l'ARC et les standards internationaux.
- Approuver les projets, micro-projets et initiatives humanitaires avant mise en œuvre.
- Garantir la transparence, l'intégrité et la reddition de comptes à l'échelle locale, nationale et internationale.

4.2 Direction Exécutive – AGCE International - Canada

Le ou la **Représentant(e) légal(e) du pays** assure la Direction Exécutive de l'organisation au Canada, en charge de :

- La mise en œuvre opérationnelle des programmes, de la gestion des équipes et de la coordination avec les partenaires.
- Le suivi des indicateurs de performance, l'évaluation des résultats et la préparation des rapports trimestriels destinés au Conseil d'Administration.
- La supervision de l'utilisation des ressources financières et matérielles pour maximiser l'impact social et garantir la conformité aux obligations statutaires.
- La protection des membres et des bénéficiaires ainsi que la sécurité des infrastructures et biens de l'ONG.

5. Objets Statutaires Caritatifs

Conformément aux exigences de l'ARC et aux standards caritatifs, les objets statutaires de l'AGCE International - Canada sont :

1. Soulager la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables.
2. Fournir une aide humanitaire incluant nourriture, eau potable, soins médicaux, abris et éducation.

3. Promouvoir l'accès à l'éducation et aux compétences numériques pour les jeunes, femmes et enfants défavorisés.
4. Soutenir le développement économique à travers l'accompagnement de micro-projets et l'octroi de micro-crédits.
5. Créer et gérer des plateformes numériques et hybrides pour favoriser l'inclusion économique, sociale et culturelle.
6. Améliorer la santé et le bien-être communautaire à travers des programmes de prévention, de vaccination et de sensibilisation sanitaire.

6. Objectifs, Cibles et Moyens d'Action

6.1 Objectifs

1. **Renforcement des capacités et inclusion numérique**
 - Doter les populations défavorisées d'infrastructures d'analyse et d'accompagnement pour les micro-projets innovants.
 - Former les jeunes aux technologies numériques pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).
 - Lutter contre la fracture numérique et favoriser un accès équitable aux technologies pour tous.
 - Promouvoir l'inclusion économique et culturelle numérique des communautés interconnectées, en particulier pour les femmes et les enfants vulnérables.
2. **Promotion des plateformes économiques numériques et hybrides**
 - Développer des solutions locales, nationales et internationales favorisant la création de valeur économique et l'inclusion sociale.

6.2 Cibles

- Personnes défavorisées et marginalisées.
- Jeunes, femmes et filles vulnérables.
- Enfants et adolescents dans les zones rurales et urbaines à faibles ressources.
- Associations, entreprises et communautés locales, nationales et internationales.

6.3 Moyens d'Action

Pour atteindre ses objectifs, l'AGCE International - Canada déploie :

- Création et gestion de **plateformes numériques et hybrides**.
- Organisation de **formations, ateliers et séminaires** sur les technologies numériques et hybrides.
- Mobilisation des **membres, ambassadeurs et partenaires** locaux, nationaux et internationaux.
- Mise en place d'**infrastructures d'accompagnement** pour les micro-projets innovants.
- Réalisation de **campagnes de sensibilisation et d'éducation** publiques et privées.
- Initiatives de **financement et micro-crédits** pour soutenir les projets générateurs de revenus.

7. Activités Précises

- **Micro-projets générateurs de revenus** : financement, accompagnement et suivi des bénéficiaires.

- **Programmes numériques** : formation, certification, laboratoires informatiques.
- **Aide humanitaire** : distribution de nourriture, kits d'hygiène, accès à l'eau et soins médicaux d'urgence.
- **Éducation et santé** : bourses, kits scolaires, campagnes de vaccination et dépistages médicaux.
- **Suivi et évaluation** : collecte de données, audits sociaux, rapports trimestriels et annuels.

8. Clause de Protection des Droits, Sécurité et Usage des Badges

8.1 Droits d'auteur et propriété intellectuelle

- Tous les travaux produits sous l'égide de l'AGCE demeurent la **propriété intellectuelle exclusive** de l'organisation.
- L'usage de la dénomination "**AGCE - Action Globale Caritative ou AGCE International**" ou « **Action Globale Caritative et Economique-Numérique** » ou de toute autre dénomination découlant de l'action et des événements de l'organisation (Ateliers, Séminaires, conférences, Colloques, Formations, Documents, Brochures, Tracts, Plateforme numériques et Base de Données personnelles), est strictement réservé aux membres autorisés et partenaires agréés.
- Toute reproduction, modification ou distribution non autorisée est interdite et peut donner lieu à des mesures légales.

8.2 Sécurité des données personnelles

- Collecte des données uniquement pour les finalités définies des programmes.
- Stockage sécurisé et chiffrement des informations.
- Confidentialité et partage limité aux parties autorisées.
- Obligation pour tous les membres et partenaires de respecter la politique de sécurité des données.

8.3 Protection des membres et des biens

- Sécurisation des locaux, infrastructures et équipements.
- Respect des protocoles de sécurité par tous les membres.
- Signalement immédiat de tout incident affectant les membres ou les biens.

8.4 Usage des badges

- Chaque badge est personnel et permet l'accès aux installations et événements de l'AGCE.
- Les badges garantissent la sécurité personnelle et celle des biens de l'ONG.
- Les badges perdus ou détournés doivent être signalés immédiatement.
- La Direction Exécutive peut suspendre ou révoquer l'usage des badges en cas de violation des règles.

8.5 Conformité et suivi

- Suivi continu par la Direction Exécutive et le Conseil d'Administration.
- Audits périodiques pour assurer la conformité avec le T2050 et l'ARC.
- Sanctions disciplinaires conformément aux statuts et règlements intérieurs de l'AGCE ou légales en cas de non-respect de cette clause.

9. Clause : Prévention du financement du terrorisme, du blanchiment de fonds et du soutien aux conflits armés

9.1. Engagement général

AGCE International - Canada s'engage de manière absolue à **prévenir toute utilisation de ses ressources pour le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent ou le soutien à des bandes armées et conflits armés**. L'organisation applique une politique de tolérance zéro à cet égard et s'assure que **tous ses fonds, dons, partenariats et activités sont conformes aux lois et règlements canadiens**, ainsi qu'aux **résolutions internationales des Nations Unies** relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

9.2. Contrôles et diligence raisonnable

Pour garantir le respect de cet engagement, AGCE International - Canada met en place :

1. **Procédures de vérification des donateurs et partenaires** : Tous les donateurs, partenaires et bénéficiaires sont soumis à des contrôles d'identification stricts, incluant la vérification contre les listes canadiennes et internationales de sanctions et d'individus ou entités soupçonnés de terrorisme ou d'activités criminelles.
2. **Diligence financière et comptable** : Les flux financiers sont scrupuleusement suivis et audités pour détecter toute transaction suspecte, conformément aux normes de l'Agence du revenu du Canada et aux pratiques internationales de lutte contre le blanchiment de fonds.
3. **Segmentation et traçabilité des fonds** : Chaque projet ou programme dispose de comptes séparés et d'une documentation complète, permettant de tracer l'utilisation exacte des ressources et de s'assurer qu'aucun fonds ne peut être détourné à des fins illicites.

9.3. Formation et sensibilisation

Tous les membres, employés, volontaires et partenaires d'AGCE International - Canada sont **formés et sensibilisés** à la prévention du financement du terrorisme, du blanchiment de fonds et du soutien à des groupes armés. Cette formation inclut :

- Les obligations légales canadiennes et internationales.
- Les procédures internes de signalement des transactions suspectes.
- La responsabilité personnelle et organisationnelle en cas de violation des règles.

9.4. Surveillance et audits

AGCE International – Canada, effectue :

- Des **audits financiers réguliers**, internes et externes, pour détecter toute irrégularité.
- Une **surveillance continue des transactions et des partenaires**, incluant des vérifications ponctuelles et le suivi des flux financiers internationaux.

- Un **reporting immédiat** aux autorités compétentes en cas de soupçon ou de constatation de lien avec le financement d'activités terroristes, le blanchiment de fonds ou le soutien à des conflits armés.

9.5. Sanctions et mesures disciplinaires

Toute violation de cette politique entraîne :

- La **résiliation immédiate des relations avec le partenaire, donateur ou membre concerné**.
- La **notification aux autorités canadiennes et internationales** compétentes.
- Des **mesures disciplinaires internes**, pouvant inclure la suspension ou le renvoi des employés ou bénévoles responsables.

9.6. Conformité aux normes internationales et canadiennes

Cette clause est alignée avec :

- La **loi canadienne sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes** (Loi C-45 et dispositions du Code criminel canadien).
- Les **résolutions pertinentes de l'ONU** sur la prévention du financement du terrorisme et la protection des populations civiles.
- Les recommandations du **Groupe d'action financière (GAFI)** pour les organismes de bienfaisance et les organisations non gouvernementales.

10. Clause : Respect des droits humains, égalité économique et inclusion sociale

1. Engagement général en matière d'égalité et de droits humains

AGCE International - Canada s'engage fermement à promouvoir et respecter **l'égalité des droits, l'égalité économique, l'inclusion sociale et le respect de la diversité des genres, races, femmes, filles et enfants**. L'organisation reconnaît que ces principes sont essentiels pour le développement durable, l'efficacité humanitaire et la cohésion sociale. Tous les programmes, projets et activités de l'AGCE sont conçus et mis en œuvre dans le strict respect de ces principes, conformément aux **statuts de l'ONU**, aux **lois canadiennes** et aux **règles statutaires de l'ONG AGCE International**.

Cette politique s'aligne notamment sur :

- **La Charte des Nations Unies (1945)**, qui garantit le respect des droits humains et la non-discrimination.
- **La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948, ONU)**, qui proclame l'égalité de tous les êtres humains sans distinction de sexe, race ou statut social.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ONU, 1979)**.
- **La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE, ONU, 1989)**.

- **La Charte canadienne des droits et libertés (1982, Constitution du Canada)**, qui protège le droit à l'égalité et à l'absence de discrimination.
- **La Loi canadienne sur les droits de la personne (1985)**, visant à éliminer la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine nationale ou l'orientation sexuelle.
- **La Loi sur l'équité en matière d'emploi (1995, Canada)**, promouvant l'accès équitable aux opportunités économiques pour les groupes sous-représentés.

2. Égalité économique et inclusion des populations vulnérables

AGCE International - Canada reconnaît que **l'égalité économique est un levier fondamental pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté**. L'organisation met en place des programmes visant à :

- Fournir un **accès équitable aux ressources, formations et micro-crédits** pour les femmes, les filles, les jeunes et les populations marginalisées.
- Favoriser l'**entrepreneuriat local et inclusif**, en veillant à ce que toutes les personnes puissent participer aux plateformes numériques et hybrides de l'organisation.
- Évaluer et mesurer l'impact économique des projets sur les bénéficiaires, en s'assurant que les groupes vulnérables bénéficient d'un soutien proportionné et efficace.

Tous les projets sont soumis à un **examen systématique de leur impact sur l'égalité économique et sociale**, garantissant que personne n'est exclu pour des raisons de genre, race, origine ethnique ou statut socio-économique.

3. Respect des genres, races et protection des femmes et des enfants

L'AGCE International - Canada met en œuvre des mesures concrètes pour assurer la **protection et l'inclusion des femmes, filles et enfants**, conformément aux conventions internationales et lois canadiennes :

1. **Protection contre la discrimination et la violence** : tous les programmes incluent des mécanismes pour prévenir les discriminations, abus ou violences basées sur le genre ou l'âge.
2. **Autonomisation des femmes et filles** : programmes de formation, inclusion dans les activités économiques et numériques, et promotion de la participation active dans la prise de décision communautaire.
3. **Protection des enfants** : mise en place de politiques de sauvegarde, de suivi des bénéficiaires mineurs et de partenariats avec des services de protection de l'enfance conformément à la **Convention relative aux droits de l'enfant (ONU, 1989)** et aux lois canadiennes sur la protection des enfants, incluant le **Child and Family Services Act** applicable au Canada.
4. **Respect de la diversité raciale et culturelle** : l'organisation garantit que les bénéficiaires, partenaires et membres issus de différentes origines ethniques ou communautés culturelles sont traités équitablement et inclus dans tous les programmes et décisions.

4. Intégration dans les programmes et suivi

- Tous les projets et activités de l'AGCE intègrent des **indicateurs d'égalité et d'inclusion** permettant de mesurer l'impact sur les femmes, filles, enfants et groupes marginalisés.
- La **Direction Exécutive et le Conseil d'Administration** sont responsables de l'application et du suivi de ces mesures, avec des rapports trimestriels et annuels sur l'inclusion et l'égalité.
- L'organisation mène des **audits internes et externes** pour garantir le respect des standards internationaux et canadiens, avec des ajustements rapides en cas de non-conformité.

5. Conformité aux statuts de l'ONG AGCE International

Cette clause est pleinement alignée aux **statuts internationaux de l'AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique**, qui exigent que toutes les activités :

- Respectent les principes d'équité et de non-discrimination.
- Favorisent la participation et l'autonomisation des groupes vulnérables.
- Promeuvent un impact social positif et mesurable à travers des initiatives caritatives, humanitaires et de développement durable.

11. Clause : Mobilité internationale des experts et des membres actifs

1. Principe général et objectif

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes stratégiques internationaux, AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique (AGCE International - Canada) établit un dispositif structuré de **mobilité internationale des experts et des membres actifs** entre le Cameroun et le Canada, et du Canada vers le Cameroun. Cette mobilité vise à renforcer le transfert de compétences, l'innovation sociale, l'efficacité opérationnelle des projets, ainsi que l'impact des actions humanitaires et de développement économique et numérique. Elle s'inscrit dans le respect des lois nationales et internationales en matière d'immigration, de travail et de coopération internationale.

2. Bénéficiaires de la mobilité internationale

Les bénéficiaires de cette mobilité sont :

- Les experts techniques et consultants spécialisés intervenant dans les domaines du numérique, de l'entrepreneuriat, de la formation et du développement social.
- Les membres actifs de l'AGCE impliqués dans la mise en œuvre des programmes stratégiques internationaux.
- Les jeunes professionnels, formateurs, coordonnateurs de projets et personnels administratifs sélectionnés dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités.
- Les partenaires institutionnels ou techniques mandatés dans le cadre des programmes de coopération Canada–Cameroun.

La sélection des bénéficiaires repose sur des critères de compétence, d'expérience, de pertinence avec les objectifs du programme et de conformité aux exigences administratives et légales des pays concernés.

3. Modalités de mobilité entre le Canada et le Cameroun

La mobilité internationale s'organise selon deux axes principaux :

a) Missions du Canada vers le Cameroun

Les experts et membres actifs basés au Canada peuvent être déployés au Cameroun pour :

- Assurer des missions de formation, de transfert de compétences et d'accompagnement technique.
- Superviser et évaluer les projets sur le terrain.
- Appuyer les structures locales dans la mise en œuvre des programmes.

Ces missions sont encadrées par des ordres de mission officiels, incluant la durée, les objectifs, les responsabilités et les conditions logistiques prises en charge par l'AGCE.

b) Missions du Cameroun vers le Canada

Les membres actifs et experts basés au Cameroun peuvent être mobilisés vers le Canada dans le cadre de programmes d'échange, de formation, de participation à des événements ou de missions professionnelles. Cette mobilité est strictement conditionnée par le respect des exigences de **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)**, notamment :

- Obtention d'un visa de résident temporaire pour les missions de courte durée (formations, ateliers, conférences, colloque).
- Obtention d'un **permis de travail temporaire**, lorsque la mission implique une activité professionnelle rémunérée.

Dans ce cas, les bénéficiaires doivent disposer d'un **contrat de travail conforme aux normes canadiennes**, établi par AGCE International - Canada dans le cadre du programme stratégique international Cameroun-Canada. Les rémunérations associées sont versées par le bureau AGCE - Canada, dans le respect des obligations fiscales et sociales applicables.

4. Conditions de participation

La participation aux programmes de mobilité internationale est soumise aux conditions suivantes :

- Respect strict des lois d'immigration et de travail du Canada et du Cameroun.
- Signature d'un engagement de mission précisant les obligations, responsabilités et règles de conduite du bénéficiaire.
- Conformité aux valeurs, aux statuts et aux politiques de gouvernance de l'AGCE International.
- Validation préalable par la Direction Exécutive et approbation du Conseil d'Administration pour les missions stratégiques.
- Justification de l'impact attendu de la mission sur les programmes de l'organisation.

5. Mesures organisationnelles et responsabilités du siège mondial

Le **siège mondial de l'AGCE, basé à Douala-Cameroun**, assure un rôle central dans la coordination de la mobilité internationale, en collaboration avec AGCE International Canada. À ce titre, il est responsable de :

- L'identification des besoins en expertise et en ressources humaines pour les programmes internationaux.
- La préparation administrative des candidats, incluant les dossiers de mobilité, les justificatifs de mission et les documents requis pour les procédures d'immigration.
- La coordination avec le bureau AGCE Canada pour la contractualisation, le suivi des missions et la gestion des ressources financières.
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires avant, pendant et après leur mobilité, incluant formation, orientation et suivi d'impact.

6. Suivi, évaluation et conformité

AGCE International Canada met en place un mécanisme rigoureux de suivi et d'évaluation des mobilités internationales, incluant :

- Des rapports de mission détaillés produits par chaque bénéficiaire.
- Une évaluation de l'impact des missions sur les programmes et les bénéficiaires.
- Un contrôle de conformité aux exigences légales, financières et institutionnelles.

Toute non-conformité aux règles de mobilité, aux lois en vigueur ou aux politiques internes peut entraîner la suspension de la mission, le retrait des avantages accordés ou des mesures disciplinaires appropriées.

La présente clause garantit que la mobilité internationale des experts et membres actifs de l'AGCE International Canada est encadrée de manière rigoureuse, transparente et conforme aux normes canadiennes et internationales. Elle constitue un levier stratégique pour renforcer l'impact des programmes, favoriser le transfert de compétences et consolider la coopération entre le Canada et le Cameroun dans une dynamique de développement durable et d'inclusion sociale.

12. Indicateurs de Performance et Impact Social

La politique de gouvernance de l'AGCE International - Canada repose sur un système structuré d'indicateurs de performance et d'impact social, permettant de mesurer de manière rigoureuse l'efficacité des actions menées et leur contribution réelle à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Ces indicateurs constituent un outil essentiel de pilotage stratégique, garantissant que chaque programme mis en œuvre s'inscrit dans une logique de résultats mesurables, vérifiables et conformes aux exigences des organismes de régulation, notamment l'Agence du revenu du Canada. Ils permettent également d'assurer la transparence, la reddition de comptes et l'optimisation continue des interventions de l'organisation.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté, l'AGCE International Canada s'appuie sur le nombre de bénéficiaires ayant réussi à développer des micro-projets générateurs de revenus, avec une cible annuelle de **1 500 bénéficiaires**. Cet indicateur permet d'évaluer concrètement l'autonomisation économique des populations défavorisées et leur capacité à sortir durablement de la précarité. En

parallèle, l'inclusion numérique constitue un levier stratégique majeur, avec pour objectif de former et **certifier 5 000 jeunes et femmes** sur une période de trois ans. Cet indicateur traduit l'engagement de l'organisation à réduire la fracture numérique et à favoriser l'accès équitable aux opportunités économiques liées aux technologies.

L'aide humanitaire est mesurée à travers le nombre de familles ayant un accès effectif à la nourriture et à l'eau potable, avec une **cible de 20 000 familles** par an. Cet indicateur reflète l'impact direct des interventions d'urgence et de soutien humanitaire sur les besoins fondamentaux des populations vulnérables. En matière d'éducation, l'AGCE vise une augmentation de 20 % du taux de scolarisation et de réussite scolaire sur trois ans, traduisant l'importance accordée à l'éducation comme vecteur de développement durable et d'émancipation sociale. De même, l'indicateur de santé, fixé à **10 000 bénéficiaires** suivis ou vaccinés par an, permet d'évaluer les efforts déployés pour améliorer le bien-être physique des communautés et prévenir les risques sanitaires.

Enfin, la transparence constitue un pilier fondamental de la gouvernance de l'organisation. Elle est assurée par la production systématique de rapports trimestriels et annuels, avec un objectif de conformité totale aux exigences de l'Agence du revenu du Canada. Cet indicateur garantit que toutes les activités, les ressources financières et les impacts sociaux sont documentés, accessibles et vérifiables, renforçant ainsi la crédibilité institutionnelle de l'AGCE International - Canada et la confiance des partenaires, donateurs et bénéficiaires.

Objectif	Indicateur	Cible 2026-2028
Réduction de la pauvreté	Nombre de bénéficiaires de micro-projets réussis	1,500/an
Inclusion numérique	Nombre de jeunes et femmes formés et certifiés	5,000 sur 3 ans
Aide humanitaire	Nombre de familles ayant accès à la nourriture et à l'eau potable	20,000/an
Éducation	Taux de scolarisation et réussite scolaire	+20% sur 3 ans
Santé	Nombre de bénéficiaires vaccinés ou suivis médicalement	10,000/an
Transparence	Rapports trimestriels et annuels publiés	100% conformité ARC

12. Gouvernance et Conformité

La gouvernance de l'AGCE International - Canada repose sur des principes solides de transparence et de reddition de comptes, essentiels pour assurer la confiance des partenaires, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires. Pour ce faire, l'organisation met en œuvre des audits internes réguliers afin d'évaluer la conformité des procédures, l'efficacité des programmes et l'utilisation des ressources. Ces audits internes sont complétés par des audits externes réalisés par des cabinets indépendants, garantissant une évaluation objective et impartiale des activités de l'organisation. Ce mécanisme permet de détecter et de corriger rapidement toute irrégularité, tout en démontrant l'engagement de l'AGCE à gérer ses ressources de manière responsable et conforme aux standards internationaux de gouvernance.

La supervision stratégique des activités de l'organisation est **assurée par le Conseil d'Administration, qui définit les orientations générales, approuve les programmes et supervise les comités spécialisés chargés de thématiques précises** telles que la finance, le suivi-évaluation, l'inclusion numérique, et l'aide humanitaire. Ces comités spécialisés permettent de renforcer la capacité décisionnelle et d'assurer un suivi approfondi des initiatives, en garantissant que les actions mises en

œuvre sont alignées avec les objectifs statutaires et les priorités stratégiques de l'organisation. Le **Conseil d'Administration et les comités** veillent également à ce que les décisions respectent les bonnes pratiques de gouvernance et favorisent la transparence dans la communication des résultats.

Le respect des normes légales, éthiques et internationales constitue un pilier central de la conformité de l'AGCE International Canada. L'organisation s'assure que toutes ses activités sont conformes aux lois canadiennes applicables, aux règlements internationaux et aux principes directeurs de l'ONU en matière de droits humains, de protection des populations vulnérables et de développement durable. Cet engagement comprend la prévention des conflits d'intérêts, le respect des règles en matière de protection des données, ainsi que l'adhésion aux standards internationaux pour les organisations humanitaires et caritatives.

Enfin, la politique de gouvernance de l'AGCE International est soumise à une **révision systématique tous les deux ans** afin de rester alignée aux exigences du T2050 et aux statuts internationaux de l'organisation. Cette révision permet de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et stratégiques, d'intégrer les bonnes pratiques émergentes, et de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité de l'organisation. Grâce à ce processus de mise à jour périodique, l'AGCE garantit que sa gouvernance demeure adaptée aux enjeux contemporains et à ses objectifs de développement durable, de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale et numérique.

La présente politique de gouvernance établit de manière claire et indiscutable que **AGCE International Canada agit exclusivement à des fins caritatives**. Chaque programme, projet et activité mis en œuvre par l'organisation est strictement orienté vers la promotion du bien-être des populations vulnérables, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées. L'organisation n'a aucun objectif lucratif et consacre l'ensemble de ses ressources à des activités humanitaires et sociales conformes aux standards caritatifs reconnus au Canada et à l'international.

En plus de viser des fins caritatives, **AGCE International - Canada met en œuvre des activités précises, planifiées et mesurables**. Chaque programme est accompagné d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, permettant d'évaluer régulièrement l'impact social et économique des actions entreprises. Les projets sont structurés de manière à garantir que les résultats attendus, tels que la formation des jeunes et des femmes, l'accompagnement des micro-projets innovants, ou la distribution d'aide humanitaire, soient mesurables et vérifiables, assurant ainsi la transparence et la crédibilité de l'organisation auprès des bénéficiaires, partenaires et autorités canadiennes.

La politique établit également que **AGCE International - Canada protège rigoureusement ses droits, ses membres et ses ressources**. Cela inclut la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur de l'organisation, la sécurité des données personnelles des bénéficiaires et membres, la sécurisation des infrastructures et biens matériels, ainsi que l'usage réglementé des badges de sécurité pour garantir l'intégrité physique et morale des membres. Cette approche systématique de la protection contribue à assurer la pérennité des projets, la confiance des partenaires et la sécurité des opérations à tous les niveaux.

De plus, cette politique **priorise le soulagement de la pauvreté, l'aide humanitaire et l'inclusion socio-économique**. AGCE International Canada a défini des objectifs clairs et stratégiques pour répondre aux besoins des populations vulnérables, incluant l'accès à la nourriture, à l'eau potable, aux soins médicaux et à l'éducation, ainsi que le renforcement des capacités numériques et entrepreneuriales des jeunes et des femmes. L'organisation met l'accent sur l'inclusion économique, sociale et culturelle, en favorisant l'autonomisation des bénéficiaires et la participation active des communautés locales, nationales et internationales dans le développement durable.

Enfin, la politique de gouvernance **respecte pleinement les exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC)** pour l'enregistrement comme organisme de bienfaisance. Elle démontre la conformité de l'organisation aux standards légaux, fiscaux et administratifs du Canada, en mettant en évidence la nature caritative des activités, la précision des actions, la protection des membres et des biens, et l'impact social tangible des programmes. Cette approche maximisée augmente de manière significative les chances d'acceptation de **l'AGCE International - Canada comme organisme de bienfaisance canadien**, tout en consolidant sa réputation institutionnelle et sa capacité à mobiliser des ressources pour des fins humanitaires et de développement durable.

Fait en 18 pages pour servir et valoir ce que de droit

CCA – CA/DG - ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE (AGCE)

Date : 22 mars 2026

Lieu : Siège mondial de l'AGCE International – Coordination AGCE Canada (Québec)

Pour vérifier l'authenticité de ce document officiel, veuillez scanner le code QR ci-contre. Cette procédure vous permet d'accéder à la certification numérique sécurisée de l'ONG AGCE International – Canada.



AGCE INTERNATIONAL – AGCE CANADA
Action Globale Caritative et Économique-Numérique
Siège International : Douala – Cameroun | Bureau AGCE Canada

CERTIFICAT OFFICIEL DE CONCLUSION ET DE RECOMMANDATION

Politiques de Gouvernance – AGCE International - Canada

Référence : AGCE/CAN/GOUV/2026-2028

Date : 22 mars 2026

Lieu : Siège mondial de l'AGCE International, en coordination avec AGCE International - Canada (Québec)

Conclusion et Recommandations

La présente certification atteste que les politiques de gouvernance de **AGCE International Canada** ont été élaborées, examinées et validées conformément aux normes les plus exigeantes en matière de transparence, de responsabilité institutionnelle et de conformité aux exigences légales canadiennes et internationales.

Il est conclu que ces politiques garantissent un cadre organisationnel solide, structuré et opérationnel, assurant une gestion rigoureuse des activités à caractère caritatif, humanitaire et de développement durable. Elles renforcent l'efficacité des interventions dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'inclusion numérique et sociale, ainsi que de la protection des droits des parties prenantes.

En conséquence, il est formellement recommandé l'adoption, la mise en œuvre et l'intégration de ces politiques dans le dispositif global de gouvernance, notamment dans le cadre des exigences administratives et réglementaires liées au dossier T2050. Ces politiques constituent un socle fiable pour le développement stratégique, la crédibilité institutionnelle et la mobilisation de partenariats nationaux et internationaux.

Sécurisation et Authentification

Le présent certificat intègre un dispositif avancé de sécurisation et d'authentification reposant sur l'utilisation d'un **code QR unique** et traçable. Ce mécanisme permet de vérifier en temps réel l'authenticité du document, la conformité des politiques validées ainsi que leur alignement avec les exigences statutaires et réglementaires.

Ce système garantit également la protection contre toute tentative de falsification, grâce à des procédés de traçabilité numérique, de contrôle d'accès sécurisé et de validation officielle via une plateforme dédiée. Toute altération ou reproduction non autorisée du présent certificat est détectable et invalide de plein droit.

Validité du Certificat

Le présent certificat est déclaré **valide, authentique et opposable**, dès sa date de signature, pour une utilisation dans le cadre des procédures administratives, juridiques et institutionnelles, notamment pour l'intégration au dossier T2050 et aux politiques de gouvernance officielles de l'organisation.

Sa validité est conditionnée par la vérification du code QR sécurisé et demeure effective tant que les politiques certifiées restent en vigueur et conformes aux exigences légales applicables.

Certification

Par la présente, il est certifié que les conclusions et recommandations susmentionnées sont conformes aux évaluations réalisées et qu'elles engagent la responsabilité institutionnelle de l'organisation dans le respect des normes en vigueur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Président & Coordonnateur Général International

Nom et Signature : **SAMPA NK. Josué**
Fonction : **Président Général de l'ONG AGCE International**

Le/La Représentant(e) Légal(e) – AGCE Canada

Nom et Signature : KENGNE T.O LESLY

Date : **23 Mars 2026**

Cachet officiel de l'Organisation : _____

Espace QR Code : _____



Note institutionnelle :

Le présent document constitue une copie numérique consultative du document authentique d'AGCE International. Il est fourni à titre informatif et ne remplace pas l'original officiel. Toute utilisation institutionnelle, administrative ou juridique nécessite une certification officielle délivrée par l'Administration d'AGCE International.

Pour obtenir une version certifiée, veuillez contacter le service de certification :

[Service de certification AGCE International](#)